

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 25 septembre 2014

Prend acte des décisions du Maire,

Approuve le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 28 août 2014

-2014-09-01 : Valide les modalités d'exercice du droit à la formation. Dit que le montant annuel des dépenses de formation sera plafonné à 10.000 € TTC. Pour l'année 2014, le montant inscrit au budget a donc été réévalué à 10.000 €. Précise que la quote-part de chaque élu se fera selon la clef de répartition suivante : Crédit annuel total / effectif du conseil municipal soit pour 2014 : 303 € par élu. Pour faciliter la mise en œuvre de ce droit, chaque groupe politique coordonnera les demandes émises par ses membres dans la limite du montant ainsi globalisé. Dans le cas où un élu renoncerait à suivre une formation, les crédits correspondants pourront donc venir majorer ceux d'un autre élu pour l'année en cours. Cette faculté s'exercera sous réserve de la transmission au service administration générale, gestionnaire de la formation des élus, de l'accord préalable exprès des deux parties. Une enveloppe de crédit est également affectée aux élus non-inscrits, *à la majorité* (vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR, abstention du groupe Francheville au cœur).

-2014-09-02 : Approuve la procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription d'un contrat assurances risques statutaires. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la souscription d'un contrat assurances risques statutaires, avec le groupement composé de la compagnie ETIKA et GRAS SAVOYE pour un taux de prime fixé à 3,80%, *à l'unanimité*.

-2014-09-03 : Admet en créances irrécouvrables, les titres de recettes pour un montant de 587,50 €, *à l'unanimité*.

-2014-09-04 : Autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt PLUS, PLUS foncier, PLS et PLS foncier souscrits par la SA d'HLM SCIC Habitat pour un montant global de 695 195 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 104 279,25 € au bénéfice de la SA d'HLM SCIC Habitat, *à l'unanimité*.

-2014-09-05 : Vote la présente décision modificative incluant :

en section de fonctionnement :

dépenses : + 259 905,15 €

recettes : + 259 905,15 €

soit une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : 6 200 609,81 €

en section d'investissement :

dépenses : - 131 780 €

recettes : - 131 780 €

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : 6 068 829, 81 €, *à la majorité* (vote contre du groupe Francheville au cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-09-06 : Ajuste au sein de la Direction Générale des Services comme suit :

-Suppression d'un poste de Coordinateur des services municipaux à temps complet (35/35^{ème}) ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal à compter du 1^{er} octobre 2014.

Ajuste au sein de la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement, de l'Environnement et de l'Économie comme suit :

-Transformation d'un poste d'Opérateur de qualité de vie/instructeur du droit des sols à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs et au grade de Rédacteur en un poste d'Opérateur de qualité de vie/instructeur du droit des sols à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des Techniciens à compter du 1^{er} octobre 2014. Adopte le tableau des effectifs, à l'unanimité.

-2014-09-07 : Ajuste au sein du Service Scolaire comme suit :

-Transformation d'un poste de Gestionnaire du restaurant scolaire école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture en un poste de Gestionnaire du restaurant scolaire école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques et au grade d'agent de maîtrise.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Bourg à temps non-complet (21,42/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Bourg à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Bourg à temps non-complet (26,15/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Bourg à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Création de deux postes d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Bourg à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps non-complet (31,5/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps non-complet (29,75/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps non-complet (26,31/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école du Châter à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école de Bel-Air à temps non-complet (26,25/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école de Bel-Air à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Transformation d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école de Bel-Air à temps non-complet (10,25/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques en un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école de Bel-Air à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Création d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à l'école de Bel-Air à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Suppression de quatre postes d'agent d'entretien et de restauration à temps complet (35/35^{ème}) ouverts au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Suppression d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (31,74/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Suppression d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (9,53/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

-Suppression d'un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non-complet (12,52/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ajuste au sein du Service Jeunesse comme suit :

-Transformation d'un poste de Directeur du CLSH de Bel-Air à temps non-complet (21,65/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation en un poste de Directeur du CLSH de Bel-Air à temps non-complet (25,81/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation.

-Transformation d'un poste de Directeur du CLSH du Bourg à temps non-complet (21,65/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation en un poste de Directeur du CLSH du Bourg à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation.

-Transformation de deux postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (26,11/35^{ème}) ouvert aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en quatre postes d'Animateur périscolaire, extrascolaire et restaurant scolaire à temps non-complet (32,69/35^{ème}) ouverts aux grades d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Adopte le tableau des effectifs, à l'unanimité.

-2014-09-08 : Supprime le poste de Directeur de la Communication à temps complet (35/35^{ème}) ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-09-09 : Transforme le poste de collaborateur de cabinet. Dit que les crédits nécessaires au recrutement d'un collaborateur de cabinet, sont inscrits au budget 2014 de la commune, chapitre 12. Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-09-10 : Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les grades d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'adjoint administratifs de 2^{ème} classe, animateur, adjoint d'animation de 2^{ème} classe, dans les conditions fixées par l'article 3 – 1^o et/ou l'article 3 – 2^o de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2014 de la commune, chapitre 12, à la majorité (abstention du groupe Francheville au cœur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2014-09-11 : Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité, à l'unanimité.

-2014-09-12 : Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants). Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Décide le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité, à l'unanimité.

-2014-09-13 : Accepte les objectifs du projet de sensibilisation du jeune public franchevillois au cinéma intitulé "CinéJ" pour la nouvelle saison. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions avec les partenaires du projet. Complète le contrat du projectionniste assurant les séances de Cinéfrancheville du nombre de vacations nécessaires pour ces séances dans les mêmes conditions tarifaires. Sollicite le concours financier de partenaires institutionnels éventuels. Engage à inscrire au budget communal 2015, les sommes nécessaires à la conduite de cette opération, à l'unanimité.

-2014-09-14 : Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir de la maison en ruine et le local de stockage ainsi qu'une demande de déclaration préalable de travaux pour l'aménagement d'un parking rue du Robert, à l'unanimité.

-2014-09-15 : Émet un avis favorable à la mise en place du dispositif d'enlèvement des tags et graffitis sur les murs privés visibles du domaine public. Approuve le projet de convention. Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions, à l'unanimité.

-2014-09-16 : Autorise Monsieur Le Maire à faire adhérer la ville de Francheville à l'ADSI-CTRL. Autorise Monsieur Le Maire à désigner le DSI de la ville de Francheville pour le représenter auprès de l'ADSI-CTRL. Autorise Monsieur Le Maire à verser à l'ADSI-CTRL le montant de la cotisation prévu dans le Règlement Intérieur de l'association soit 0 € la première année, à l'unanimité.

-2014-09-17 : Autorise Monsieur le Maire à instaurer la charte informatique et télécommunication au sein de la collectivité, à *la majorité* (abstention du groupe Francheville au cœur).



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mme RODAMEL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, Mr GOTTELAND, Mr GUILLON (à partir de la délibération n°2014-09-05), Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membres représentés : Mme ELLENBERGER, Mr LAMBERT,

Membre absent : Mr CORTIAL